Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 22 novembre 2023

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA,
J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX,
N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN,
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT,
Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : Installation de toilettes publiques à Nadrin – Avant-projet
Acquisition, plans et devis estimatif
Principe
Examen et approbation

Le Conseil,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu les arrêtés royaux des 14 février 1967 et 24 septembre 1969 règlant l'octroi des subventions allouées pour le développement de l'équipement touristique ;

Vu les arrêtés ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969 règlant l'octroi des subventions allouées pour le développement de l'équipement touristique ;

Vu qu'il est possible d'obtenir une intervention financière du Commissariat général au Tourisme pour le financement de travaux d'aménagement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique ;

Vu le grand nombre de touristes dans le village de Nadrin et les villages avoisinants (plusieurs balades au départ de la place du centre de Nadrin, plusieurs hébergements touristiques, …) ;

Vu la volonté du Collège communal d'installer des toilettes publiques dans le village de Nadrin sur la place du Syndicat d'Initiative ;

Vu que l'avant-projet se chiffre à 88.925,93 € toutes taxes comprises ;

Considérant que ce dossier doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et qu'il sera envoyé à la Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, Avenue Gouverneur Bovesse n°74 à 5100 Namur (Jambes) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 07/11/2023 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 07/11/2023 ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,
Par voix, pour abstention et opposition,

Décide :

Article 1 : D'approuver l'avant-projet d'un montant de 88.925,93 € toutes taxes comprises pour l'installation de toilettes publiques dans le village de Nadrin et les annexes y relatives.

Article 2 : De solliciter une subvention en matière d'Equipement touristique au Commissariat général au Tourisme, Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques, Avenue Gouverneur Bovesse n°74 à 5100 Namur (Jambes).

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS.
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE

Projet de délibération